Date de convocation : 4 avril 2025
Date d'affichage : 4 avril 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX

SÉANCE DU 9 AVRIL 2025

Présents :
Anne HEBERT, Roland LEPUISSANT, Jérôme SEIGNEURIE, Maryline MARTIN, Gérard TAPIN, Benjamin HUE, Léonard GAILLARDON, Nicole JOUIN, Olivier BRAULT, Edouard DANGUY
Excusés :, Delphine ALI BATAILLE, Sylvain LHOTELLIER, Maxence CALAIS, Sabrina POISSON, Karine LEROY a donné procuration à Roland LEPUISSANT
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Léonard GAILLARDON a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 mars 2025
- M57 : Fongibilité des crédits
- Budgets primitifs 2025 (budget principal et annexes)
- Subventions équilibre (assainissement, congélateur)
- Taux imposition
- Tarif assainissement collectif
- Création poste Adjoint Administratif permanent
- Validation des ZAER (zones d'accélérations des énergies renouvelables)
- Attribution bail parcelle ZC 14
- Bail du 10 rue de l'Eglise
- Résiliation bail 6 B pont du bateau
- Attribution location 2A rue du Port
- Convention travaux Roselières
- Avenant friche Qualiconsult
- Proposition assistant de prévention
- Infos et questions diverses
- Les prochaines dates à retenir

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mars 2025.

M 57 : FONGIBILITE DES CREDITS

Délibération 2025/04/01
Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération 2023/10/03 du 17 octobre 2023 du Conseil Municipal approuvant le passage à la nomenclature M 57à compter du 1er janvier 2024 ;
Considérant la mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1er janvier 2024 ;
Considérant que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder
à des mouvements de crédits de chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
AUTORISE Madame le Maire à procéder, pour l'exercice 2025,
à des virements de crédits de chapitre à chapitre,
à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
HABILITE Madame le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

BUDGET ANNEXE CONGELATEUR 2025

Délibération n° 2025/04/02
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Congélateur 2025 qui se définit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025
011 - Charges à caractère général	5 650,00
65 - Autres charges de gestion courante	260,00
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	10,00
002 - Déficit de fonctionnement reporté	804,43
Total dépenses réelles	**6 724,43**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**BP 2025**
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	3 050,00
74 - Subventions d'exploitation	3 672,43
75 - Autres produits de gestion courante	2,00
Total recettes réelles	**6 724,43**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**BP 2025**
001 - etude renovation energetique	3 307,53
Total dépenses opérations d'invest.	**3 307,53**
Total dépenses d'investissement	**3 307,53**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**BP 2025**
001 - Excédent d'investissement reporté	3 307,53
Total recettes réelles hors opérations	**3 307,53**
Total recettes d'investissement	**3 307,53**

BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2025

Délibération n° 2025/04/03

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Panneaux Photovoltaïques 2025, en suréquilibre à la section investissement, qui se définit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025
011 - Charges à caractère général	1 800,00
65 - Autres charges de gestion courante	30,00
66 - Charges financières	200,17
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	200,00
Total dépenses réelles	**2 230,17**
Total dépenses d'ordre	**2 800,00**
Total dépenses de fonctionnement	**5 030,17**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**BP 2025**
75 - Autres produits de gestion courante	2 345,82
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 434,35
Total recettes réelles	**3 780,17**
Total recettes d'ordre	**1 250,00**
Total recettes de fonctionnement	**5 030,17**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**BP 2025**
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 200,00
Total dépenses réelles hors opérations	**1 200,00**
Total dépenses d'ordre	**1 250,00**
Total dépenses d'investissement	**2 450,00**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**BP 2025**
001 - Excédent d'investissement reporté	691,96
Total recettes réelles hors opérations	**691,96**
Total recettes d'ordre	**2 800,00**
Total recettes d'investissement	**3 491,96**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025

Délibération n° 2025/04/04

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Assainissement 2025 qui se définit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025
011 - Charges à caractère général	6 370,00
014 - Atténuations de produits	20,00
65 - Autres charges de gestion courante	455,00
67 - Charges exceptionnelles	11 130,00
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	200,00
Total dépenses réelles	**18 175,00**
Total dépenses d'ordre	**21 995,97**
Total dépenses de fonctionnement	**40 170,97**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**BP 2025**
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	14 095,00
74 - Subventions d'exploitation	13 915,68
75 - Autres produits de gestion courante	1,00
78 - Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	100,00
Total recettes réelles	**28 111,68**
Total recettes d'ordre	**12 059,29**
Total recettes de fonctionnement	**40 170,97**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**BP 2025**
20 - Immobilisations incorporelles	19 806,56
21 - Immobilisations corporelles	22 000,00
Total dépenses réelles hors opérations	**41 806,56**
Total dépenses d'ordre	**12 059,29**
Total dépenses d'investissement	**53 865,85**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**BP 2025**
001 - Excédent d'investissement reporté	31 869,88
Total recettes réelles hors opérations	**31 869,88**
Total recettes d'ordre	**21 995,97**
Total recettes d'investissement	**53 865,85**

BUDGET COMMUNE 2025

Délibération n° 2025/04/05

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget de la Commune 2025 en suréquilibre à la section de fonctionnement, qui se définit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025
011 - Charges à caractère général	252 080,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	200 200,00
014 - Atténuations de produits	22 700,00
65 - Autres charges de gestion courante	119 550,00
66 - Charges financières	20 200,00
67 - Charges spécifiques	50,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	3 100,00
Total dépenses réelles	**617 880,00**
Total dépenses d'ordre	**45 988,00**
Total dépenses de fonctionnement	**663 868,00**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**BP 2025**
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	12 230,00
73 - Impôts et taxes	75 800,00
731 - Impositions directes	266 459,00
74 - Dotations et participations	203 037,00
75 - Autres produits de gestion courante	80 000,00
76 - Produits financiers	5,00

77 - Produits spécifiques	500,00
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	350,00
013 - Atténuations de charges	1 500,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	53 750,00
Total recettes réelles	**693 631,00**
Total recettes de fonctionnement	**693 631,00**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**BP 2025**
001 - Déficit d'investissement reporté	118 768,57
16 - Emprunts et dettes assimilés	181 238,25
27 - Autres immobilisations financières	1 000,00
102 - MAISON 3 RUE DE LA MINOSTRANDE	1 785,60
107 - COMMERCE BATIMENT COUSIN	212 431,55
113 - ADRESSAGE	29 800,00
114 - MAM RUE DU PORT	1 762,00
64 - MAT ET LOG INFORMATIQUE	1 500,00
88 - AMENAG CHAUFF BAT COMMX	14 243,00
98 - TRAVAUX MAISON DES MARAIS	1 440,58
Total dépenses opérations d'invest.	**262 962,73**
Total dépenses d'investissement	**563 969,55**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**BP 2025**
10 - Dotations, fonds divers et reserves	163 069,55
16 - Emprunts et dettes assimilés	140 700,00
107 - COMMERCE BATIMENT COUSIN	204 212,00
113 - ADRESSAGE	10 000,00
Total recettes opérations d'invest.	**214 212,00**
Total recettes d'ordre	**45 988,00**
Total recettes d'investissement	**563 969,55**

SUBVENTION EQUILIBRE CONGELATEUR 2025

Délibération n° 2025/04/06

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour le versement d'une subvention au budget congélateur afin d'équilibrer la section de fonctionnement pour l'année 2025.
Pour un montant maximum de 3672.43 €.

SUBVENTION EQUILIBRE SERVICE ASSAINISSEMENT 2025

Délibération n° 2025/04/07

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour le versement d'une subvention au service assainissement afin d'équilibrer la section de fonctionnement pour l'année 2025.
Son montant sera déterminé selon la différence entre le total des dépenses et les différentes recettes perçues.

TAUX D'IMPOSITION 2025

Délibération n° 2025/04/08

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition communaux pour l'année 2025 à savoir :

Taxe foncier bâti	36.61%
Taxe foncier non bâti	39.59%
Taxe d'habitation	7.62%

Ces taux sont identiques à ceux de l'année 2024.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2025

Délibération n° 2025/04/09

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le montant de la redevance assainissement pour l'année 2025 à 2.20€ HT le m3 d'eaux usées (consommation d'eau fournie par la SAUR), soit une augmentation par rapport à l'année 2024 de 2.33%.

Le Conseil Municipal à l'unanimité maintient l'abonnement annuel de 18.18€ HT soit 20€ TTC.

CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PERMANENT

Délibération n° 2025/04/10

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2éme classe, en raison du départ à la retraite le 01/01/2026 de la secrétaire générale de mairie,

Le MAIRE propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2éme classe à temps complet, soit 35h/35h, en prévision du remplacement de la secrétaire générale de maire (sur les fonctions de la SGM), à compter du 01/10/2025.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2éme classe.

Les candidats devront justifier d'expérience professionnelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité : d'adopter du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

VALIDATION DES ZAER (ZONES D'ACCELERATIONS DES ENERGIES RENOUVELABLES)

Délibération n° 2025/04/11

Madame le Maire présente aux conseillers les zones identifiées comme zone d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée, elle a eu lieu en co-constrution avec l'ADEN lors de la journée forum et vœux du dimanche 19 janvier 2025 de 15h à 19h et lors de la réunion du 12 mars 2025 en lien avec l'autoconsommation collective.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les zones situées sur le périmètre de classement du PNR seront transmis pour avis au Parc des marais du Cotentin et du Bessin.

Madame le Maire soumet la proposition des zones à délibération (document joint)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Définit** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe
- **Valide** la transmission de la cartographie des ces zones à Mme Perrine SERRE, secrétaire générale et référente préfectorale à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Manche, ainsi qu'à la CCCOCM

ATTRIBUTION BAIL PARCELLE ZC 14

Délibération n° 2025/04/12

Suite à l'appel à candidature pour la location de la parcelle ZC 14 de 1ha20a20ca, 2 candidats se sont proposés : le GAEC de la renauderie et le GAEC du ruisseau, les candidatures étant de même nature et afin de départager les candidats le choix de la technique du tirage au sort est voté à la majorité.

Après tirage au sort le GAEC du Ruisseau est retenu.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'établir le bail de la parcelle ZC 14 au GAEC du ruisseau fixe le montant du fermage annuel total cent cinq euros et 80 cts, accepte l'établissement du bail à compter du 01/05/2025 jusqu'au 31/12/2034 ainsi que les conditions énumérées dans celui-ci et autorise Madame le Maire à le signer.

BAIL DU 10 RUE DE L'EGLISE

Délibération n° 2025/04/13

Madame le Maire fait la proposition au conseil municipal d'établir un bail commercial à compter du 1er mai d'un loyer de 170€ mensuel pour le salon de coiffure au 10 rue de l'Eglise du 01/05/2025 au 31/12/2034 (9 ans minimum).

Madame GIRARD a donné son accord pour changer de lieu d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Madame le Maire à signer le bail commercial du 01/05/2025 au 31/12/2034 moyennent un loyer mensuel recevable de 170€ à Madame GIRARD Fanny.

RESILIATION BAIL 6 B du PONT DU BATEAU

Délibération n° 2025/04/14

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame LEVIEUX Djessica et Monsieur GUELLE Joachim ont demandé la résiliation du bail du logement communal 6 B rue du pont du bateau (anciennement 2C le presbytère) le 31 mars 2025 pour le 1er mai 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal :
- **accepte** cette résiliation au 1er mai 2025
- **autorise** le remboursement de la caution de Madame LEVIEUX et Monsieur GUELLE de 213.13€ après établissement de l'état des lieux
- **autorise** Madame le Maire à attribuer et établir un nouveau bail auprès d'un ou plusieurs demandeurs pour la location de ce logement, fixe le montant du loyer mensuel à 220.59 et 15€ de chauffage et autorise le Maire à signer le bail et à titrer la caution de 220.59€.

ATTRIBUTION LOCATION 2A RUE DU PORT

Délibération n° 2025/04/15

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de louer à Madame LEVIEUX Djessica et Monsieur GUELLE Joachim le logement du 2A rue du port pour un loyer de 420€ mensuel à compter du 1er mai 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer le logement du 2A rue du port à Madame LEVIEUX Djessica et Monsieur GUELLE Joachim, fixe le loyer mensuel à 420€ autorise le Maire à signer le bail qui prendra effet au 1er février 2025 et à demander une caution de 420€.

CONVENTION TRAVAUX ROSELIERES

Délibération n° 2025/04/16

Madame le Maire présente la convention pluriannuelle de partenariat entre le département et la commune pour l'année 2025 présentant les travaux sur les terrains communaux et autorisant le département à les réaliser.
Ils consistent principalement en la restauration et l'entretien des zones de clairières et à l'entretien d'un passage agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette convention annuelle de travaux pour le site des Roseliéres et autorise Madame le Maire à la signer.

AVENANT FRICHE QUALICONSULT

Délibération n° 2025/04/17

Madame le Maire présente au conseil la demande d'avenant de l'agence Qualiconsult pour leur mission de Coordination SPS dans le cadre du marché public de démolition et réhabilitation friche commerciale, afin de prolonger de 3 mois le contrat. Le montant de l'avenant chiffré par devis s'élève à 450€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet avenant et autorise Madame le Maire à signer le contrat.

PROPOSITION ASSISTANT DE PREVENTION

La communauté de communes propose à la commune la possibilité d'une mutualisation de l'agent de prévention en matière de sécurité et d'hygiène au travail qui va être recruté au sein de la CCCOCM.

Le Conseil Municipal, valide la démarche, souhaite connaitre le coût que cela représentera pour la commune et comment cela sera mis en place.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- L'ANCT a accepté la demande d'un accompagnement par le cabinet CERUR pour l'aménagement du bourg de la commune
- L'association Moments Baroques suspend ses actions
- Pierres en lumière aura lieu le 16 mai à 21h, départ devant la mairie pour une procession aux bougies vers l'église
- Retour sur « les empreintes de Pâques » cet évènement fut une réussite, l'APE remercie les partenaires dont la commune pour leurs soutiens.

- Le 28 juin il y aura les courses de vélo
- Suite dossier MAM, toutes les demandes d'aides ont été déposées, les locataires du 1 et 3 rue du port ont pris possession de leur nouveau logements respectifs.

LES PROCHAINES DATES A RETENIR

Le prochain conseil municipal aura lieu le 20 mai 2025 à 20h.

VU, pour être affiché le 14 avril 2025 conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Maire

Anne HÉBERT

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Filière solaire photovoltaïque sur toiture

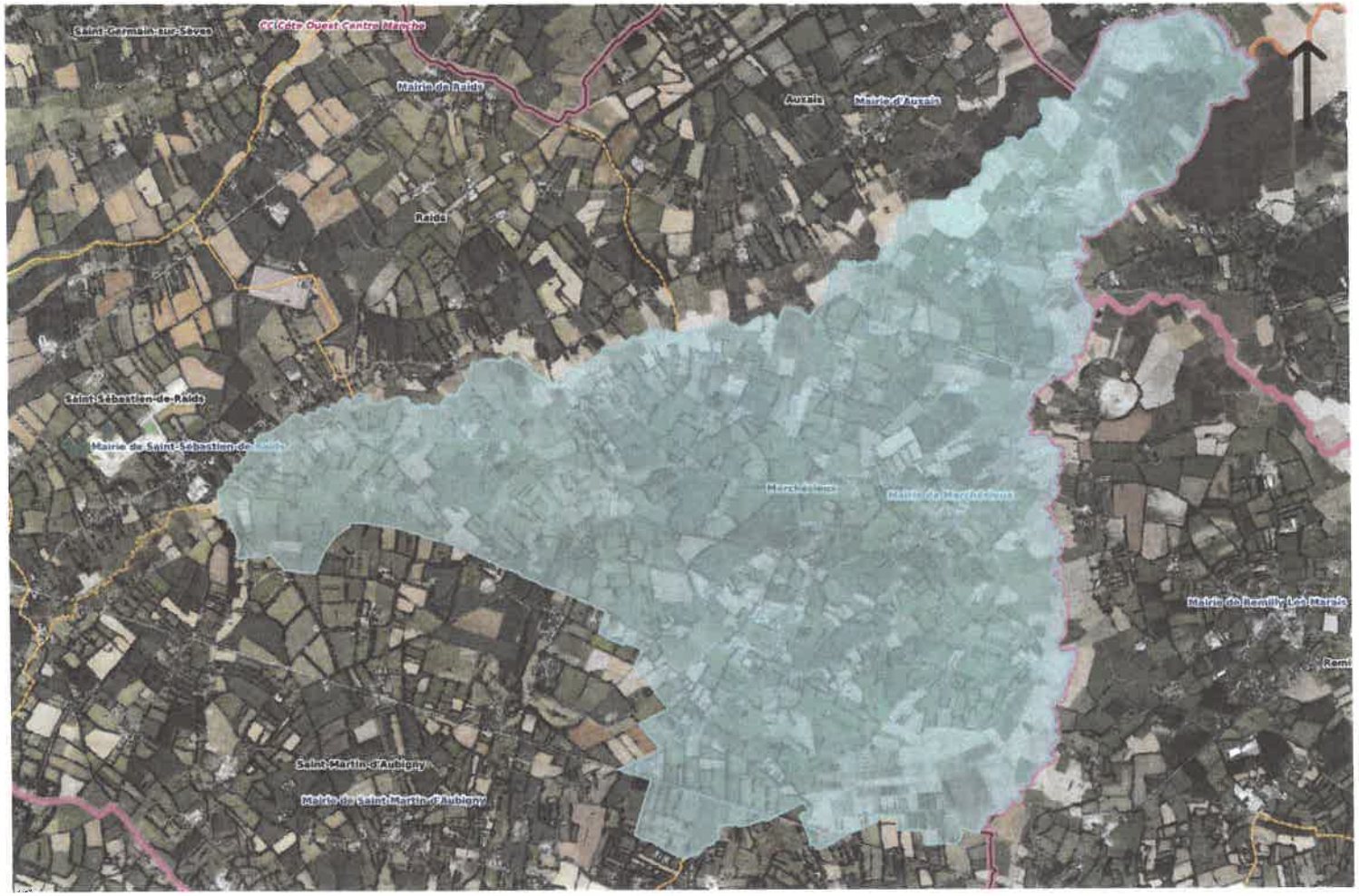

Proposition d'une ZAEnR sur tout le périmètre communal

Annexe

Filière solaire photovoltaïque sur ombrières

Proposition de ZAEnR sur les parkings :

- lotissement des pommiers
- médiathèque
- ZA des artisans
- pavillon de chasse
- Lotissement La Haiglière
- STECAL du chêne brûlé

Photo d'une ombrière solaire

Source : https://www.istockphoto.com/

Filière solaire photovoltaïque sur ombrières

Parkings dans le bourg de Marchésieux

Lotissement des pommiers

Médiathèque

Filière solaire photovoltaïque sur ombrières

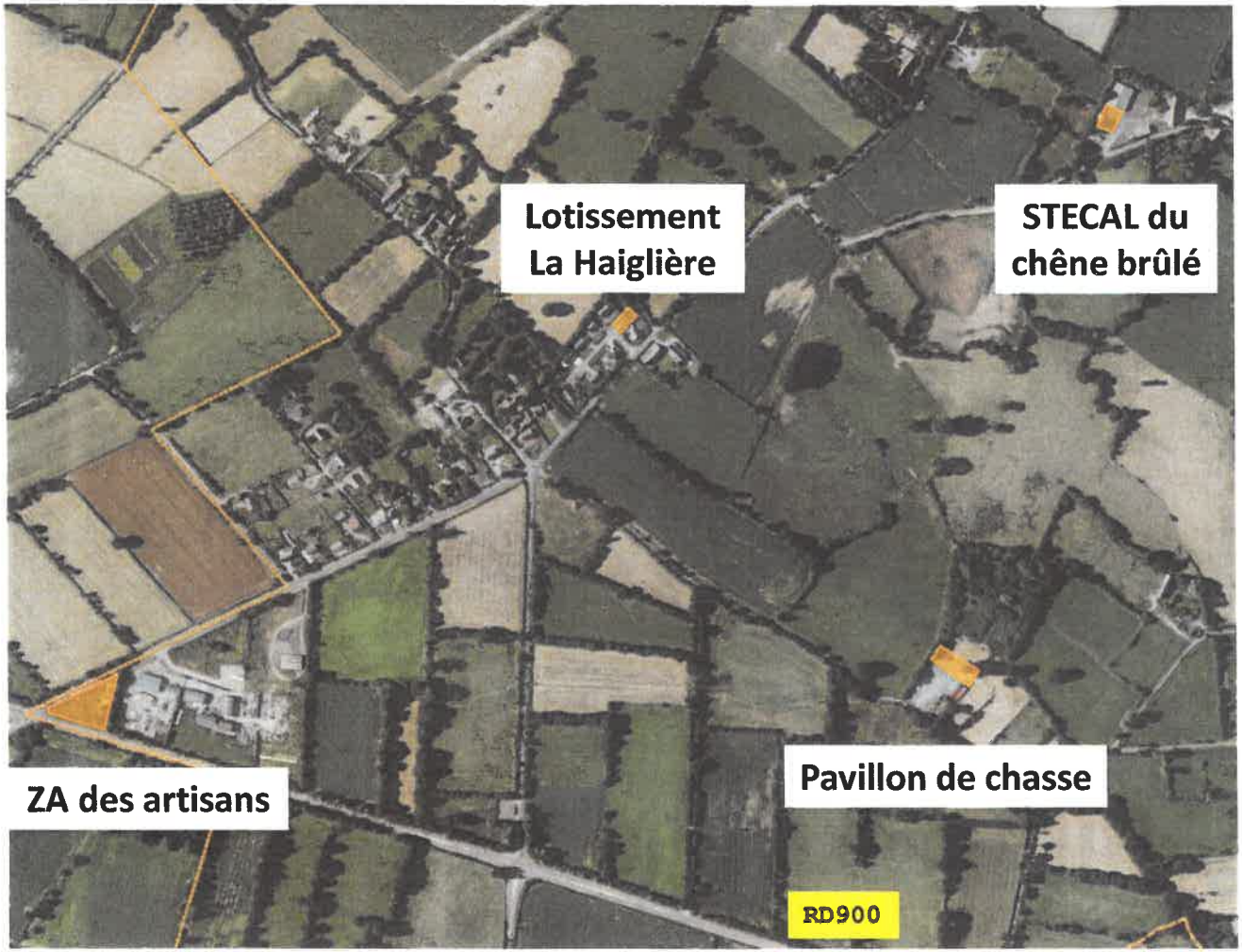

Proposition de ZAEnR sur les parkings (hors bourg):

- Médiathèque
- Lotissement des pommiers
- Lotissement La Haiglière
- STECAL du chêne brûlé

Filière solaire photovoltaïque sur ombrières

Proposition de ZAEnR sur les parkings (hors bourg):

ZA des artisans

Pavillon de chasse

Filière solaire photovoltaïque sur ombrières

Proposition de ZAEnR sur les parkings (hors bourg):

La Haiglière

STECAL du chêne brûlé

Filière solaire photovoltaïque
Trakers solaires

Propositions de deux ZAEnR :

Station d'eau potable du SYMPEC

Lagune

Photo d'un traker solaire

Source :

Filière solaire thermique

Propositions de ZAEnR sur les bâtiments communaux ayant des besoins en eau chaude sanitaire :

- Cantine scolaire
- Ecole et la mairie
- Vestiaires de foot
- Friche
- Boulangerie
- 2 bâtiments de la médiathèque
- 2 logements communaux rue de la Croix
- Espace de vie sociale
- Logement + local commercial

Filière bois énergie

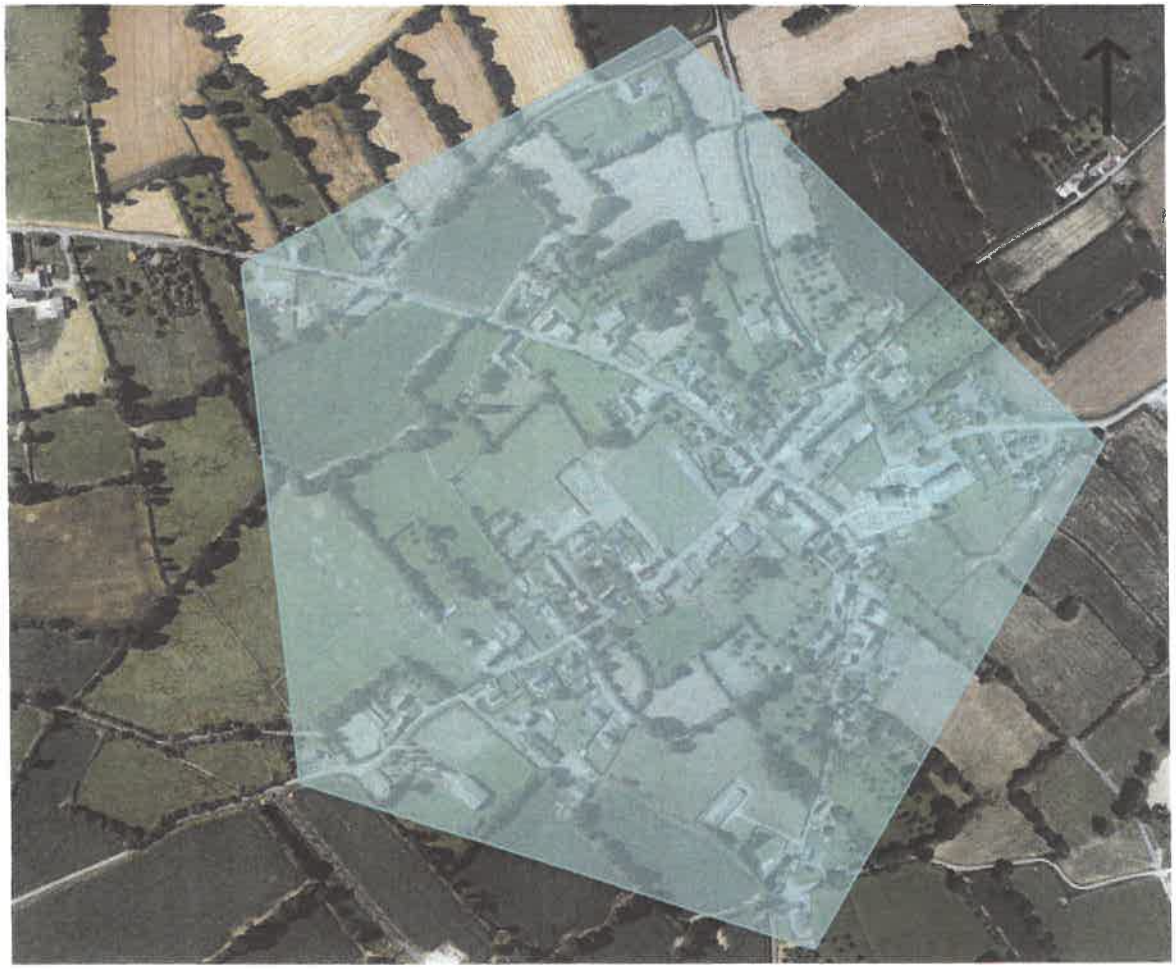

Proposition d'une ZAEnR pour la création d'un nouveau de réseau de chaleur dans le bourg de Marchésieux